

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**PIERREVILLE**

DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT  
NANCY

Séance du 27/09/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

**DATE DE LA CONVOCATION**

20/09/2021

**DATE D’AFFICHAGE**

29/09/2021

L’an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire  
**Présent : Thierry WEYER – Philippe MARCHAND - Aline SAINT-AYES – Stéphane PEULTIER – Béatrice TRIDON – Jean-Pol GERMAIN – Paulette BALTHAZARD – Michel HUGUET – Sophie PINOT – David GUIGUES – Céline GRADOS.**

A été nommée secrétaire : Stéphane PEULTIER

**2021-0029) 7 FINANCES LOCALES**

**7.10 Divers**

**BON FETE COMMUNALE**

Le maire expose que sur le précédent mandat la commune avait fait le choix d’offrir aux enfants du village jusqu’à 11 ans, des bons d’achat de 4 €/par enfant pour la fête patronale

Suite à la commission comité des fêtes qui s’est réunie le 4 septembre 2021, celle-ci a décidé de modifier le montant de 4€ à de 6€ et d’étendre cette offre aux adolescents jusqu’à leur majorité

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de mettre en place 3 bons de 2€ pour un montant de 6€ à faire valoir sur la fête patronale pour les enfants du village jusqu’à leur majorité.

Dit que la dépense sera imputée sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »

**2021-0030) 7 FINANCES LOCALES**

**7.10 Divers**

**MODIFICATION BAIL SEPHANE PEULTIER – GAEC DES ACAJOUS**

Suite à la DP 054 429 20 T00004 du 3/09/2020

La parcelle B229 (ex B71) a été divisée en 7 lots pour une superficie de 5 237m<sup>2</sup> + 1 lot pour 230m<sup>2</sup> située en bout de la parcelle B226 soit un total de 5 467m<sup>2</sup>

Actuellement la parcelle B229 (exB71 au dessus de la chalade) est d’une superficie de 2H27A14CA, Il convient de retirer de 52A37CA

la nouvelle superficie mise en location à Stéphane PEULTIER du Gaec des Acajous sera de 1h74a80ca

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Stéphane PEULTIER ne prend pas part au vote

- Accepte de modifier la superficie pour la location de la parcelle B229 (ex71 au dessus de la chalade) à Mr Stéphane PEULTIER du Gaec des Acajous
- Prend acte que la superficie qui sera facturée chaque année est de 1h74a80ca

## **2021-0031) 7 FINANCES LOCALES**

### **7.10 Divers**

#### **CONVENTION PARTENARIAT SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE SUR UN ESPACE PUBLIC**

Le maire informe que dans un souci de réduire les déchets végétaux (déchets de cuisine et de jardin), la SPL COVALOM met à disposition 3 composteurs implantés chemin des pâquis, ainsi que les supports de communication et les outils nécessaires à l'aération

La commune s'engage par le biais d'une convention, à effectuer le suivi du site de compostage, de le tenir dans un bon état de propreté et d'en assurer l'entretien des abords.

La commune s'engage à s'acquitter une police d'assurance responsabilité civile couvrant le matériel mis à disposition contre l'incendie et autres risques, ainsi que le recours aux tiers pendant toute la durée de la présente convention.

Celle-ci entre en vigueur à compter de sa notification

Le partenariat entre la commune et la COVALOM a une durée de dix (10) ans, au terme de cette durée le matériel mis à disposition revient de plein droit à la commune.

Chacune des parties aura la faculté de faire cesser de manière anticipée la présente convention en respectant un délai de préavis de 3 mois par LRAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la convention
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire afin de signer la convention avec la SPL COVALOM représentée par son Président Mr Jean-Luc FONTAINE

Le maire  
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le **lundi 27 septembre 2021 à 20h00** dans la salle du conseil municipal

#### **Ordre du jour :**

1. Présentation du projet CAUE : structurant salle sociaux culturelles, logements et mairie
2. Bon fête communale
3. Modification du Bail Stéphane PEULTIER parcelle B 229
4. Convention de partenariat de site de compostage partagé sur un espace public
5. Questions diverses